



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 65148

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur le sujet de la fièvre aphteuse. Depuis avril 2014, il apparaît que des foyers de fièvre aphteuse sont apparus au Maghreb qui se propagent de plus en plus et qui deviennent difficilement contrôlables. En effet, dès le premier cas avéré dans un cheptel, tous les animaux doivent être abattus et des mesures de police sanitaire doivent être mises en place pour les exploitations contaminées. Par conséquent, il lui demande de lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis le début de l'année 2014, plusieurs actions sont menées en matière de fièvre aphteuse. Une évaluation du réseau de surveillance a été demandée auprès de la plate-forme d'épidémiologie en santé animale (ESA) dans l'objectif d'améliorer le dispositif de vigilance et d'alerte. La plate-forme ESA vient de rendre son évaluation début octobre. Les conclusions feront l'objet de la déclinaison d'un plan d'action en lien avec les recommandations émises sur les mises à jour du plan d'intervention d'urgence fièvre aphteuse finalisé également en 2014 et en cours d'évaluation auprès de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). En parallèle, dans l'objectif de renforcer la sensibilisation, la fièvre aphteuse a été inscrite comme thématique pour les visites sanitaires bovines de 2015. Face à l'ampleur de l'épizootie au Maghreb, une mobilisation spécifique a été mise en oeuvre dès le mois d'août avec trois objectifs : protéger le territoire, détecter et réagir, et mener des actions coordonnées sur le plan international. Les membres du comité national d'orientation des politiques sanitaires animales et végétales (CNOPSAV) ont été réunis à deux reprises (août et septembre), en configuration élargie aux autres parties prenantes (ministère du transport, experts fièvre aphteuse...). Cela a permis notamment de partager l'information et : - de s'accorder et diffuser un message d'information aux professionnels de l'élevage, - de produire des affiches bilingues installées dans les ports et aéroports rappelant aux voyageurs qu'il est interdit de ramener des denrées et des déchets de repas, - d'adresser des instructions de sensibilisation aux préfets, notamment sur les plans d'urgence « fièvre aphteuse ». Sur le plan international, des contacts réguliers avec les chefs des services vétérinaires de Tunisie et d'Algérie ainsi que d'Espagne et d'Italie permettent d'échanger des informations et de mieux évaluer la situation. La mobilisation de tout le bassin méditerranéen est aussi prévue dans le cadre du réseau méditerranéen en santé animale (REMESA).

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65148

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8162

Réponse publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9806